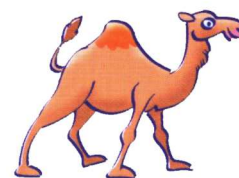


Mars 2020



## Le Petit Dromadaire N°255



Communiqué de la Mairie de Drom

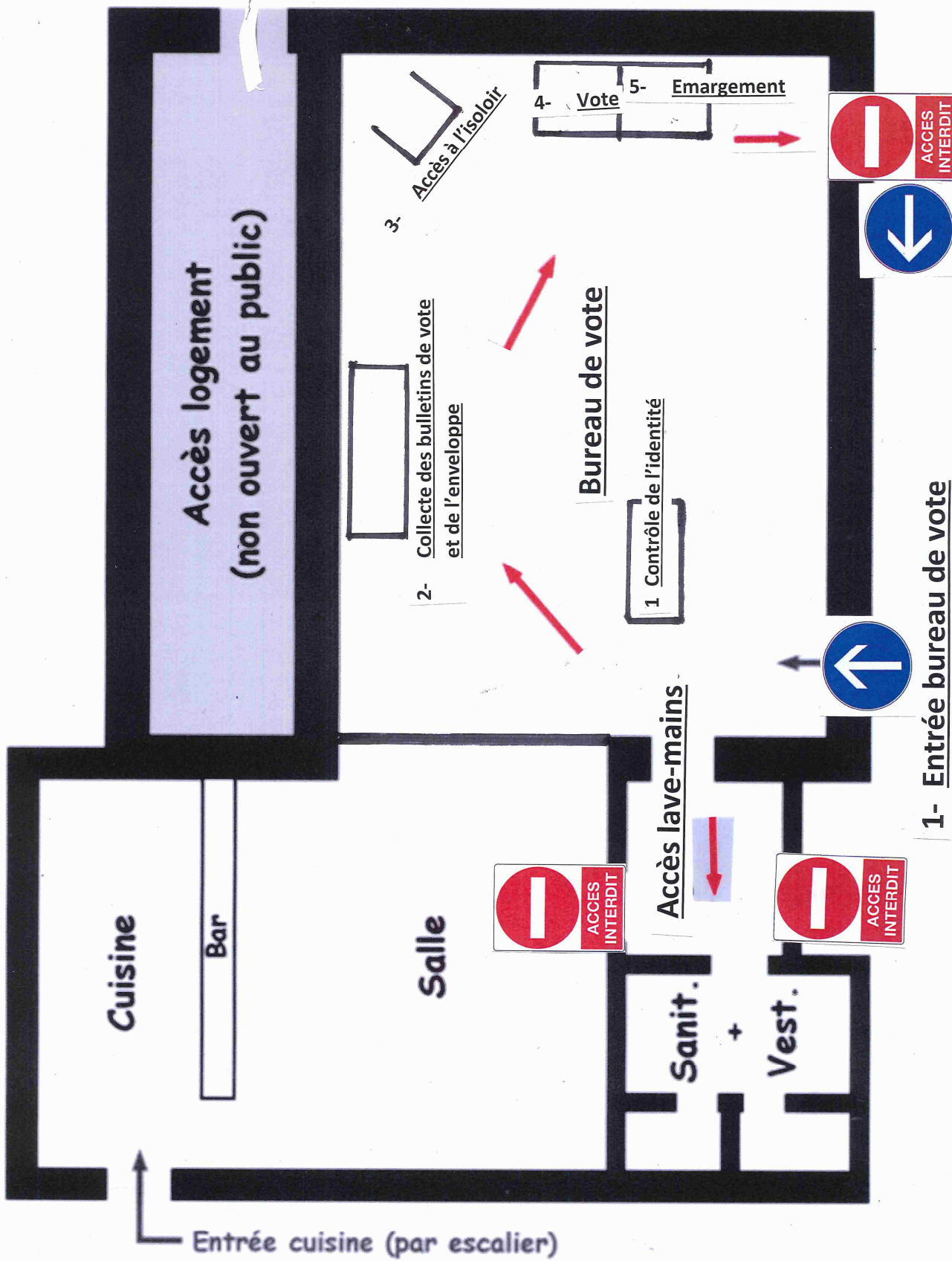
### Elections municipales - Organisation du vote

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus (COVID-19), des dispositions sont prises pour permettre la tenue des élections. Des aménagements du bureau de vote ont été prévus afin de répondre aux consignes du Ministère de l'intérieur. (Schéma au dos)

- ⇒ L'entrée du bureau de vote se fera par la petite porte **à côté de l'entrée principale de la salle polyvalente** afin que les électeurs puissent disposer d'un point de lavage des mains.
- ⇒ Un fléchage sera mis en place afin de limiter la promiscuité ; les électeurs veilleront à respecter entre chaque personne une distance suffisante (1 mètre environ).
- ⇒ Afin de limiter la manipulation des titres d'identité et de la carte électorale, le **contrôle de ces pièces** se fera de manière **visuelle**.
- ⇒ Les électeurs peuvent apporter **leur propre stylo** afin d'émarger à condition que l'encre soit **bleue** ou **noire** et **indélébile**.
- ⇒ Le matériel de vote sera nettoyé régulièrement.

**En tout état de cause, le lavage des mains reste la mesure barrière la plus efficace !**





**Accès logement  
(non ouvert au public)**

**1- Entrée bureau de vote**